

I.- Editorial.

Notre "*LIVRE BLANC*"

Instrument privilégié de notre action aujourd'hui, notre Livre Blanc (160 pages...), rédigé à la demande du P. Vilnet, est le travail de toute une équipe, qui récapitule ces quinze dernières années de l'A.P.R.C., ses espoirs et ses déceptions, ses échecs et ses réussites.

C'est donc un document que chaque adhérent doit lire avec soin, pour mieux participer à la démarche de l'association.

Car ce dossier est d'abord destiné à nos interlocuteurs religieux (évêques et supérieur(e)s congréganistes). Ils verront à travers lui le sérieux de notre demande, la rigueur de nos informations et de notre argumentation.

Et il est souhaitable qu'à partir des chiffres et des documents présentés puissent s'établir un échange, des discussions. Rien ne vaut le contact direct...

D'autre part nous avons choisi un début de titre clair : "La retraite des ministres du culte...". Car nous voulons aussi expliquer aux clercs en activité

dans l'Institution, comment a été créée la Camavic, comment elle fonctionne, comment et par qui sont versées les cotisations, ce qu'est la Compensation Démographique : bref, comment est ou sera calculée leur pension de retraite, ce que sera leur traitement à 65 ou 75 ans...

Il y a tant d'ignorance sur le sujet. Sans aucune prétention, à nous de jouer ce rôle "pédagogique", puisque finalement nous ne prétendons qu'établir une véritable et juste solidarité entre eux et nous. Leurs questions sont les nôtres. Nos interrogations doivent devenir les leurs.

L'Assemblée Générale a demandé que tous les membres de l'A.P.R.C. se mobilisent pour cette première étape. Votre nouveau conseil d'administration et son bureau sont prêts à vous y aider.

Avant Novembre, nous attendons une réponse claire et positive de tous nos interlocuteurs.

Le Président
Jacques Bassot

Où et Comment se procurer le *LIVRE BLANC*

Quelques exemplaires sont en dépôt, depuis l'Assemblée Générale, chez plusieurs correspondants locaux à qui on peut passer un coup de fil, pour savoir s'ils peuvent les fournir... et aussi épargner les frais d'expédition.

Sinon, les commander à l'adresse du siège, ci-dessous, avec un chèque de paiement.

Le prix : 80 fr. (+ 20 fr. de frais d'envoi) peut paraître élevé. C'est pourtant ce prix de vente qui devrait permettre de couvrir les frais importants engagés pour l'impression et la diffusion (sans compter le travail du président et des autres personnes qui ont collaboré à la rédaction) des 300 exemplaires mis en circulation.

Sommaire

	page
I. Editorial	1
II. Compte-rendu de l'Assemblée générale 94	
Rapport moral	3
Sa présentation	3
<i>A) Relations avec les Autorités religieuses</i>	3
<i>B) Relations avec les adhérents</i>	4
<i>C) Notre stratégie</i>	5
Débat sur le rapport moral	5
Vote sur le rapport moral	7
Rapport financier	7
Bilan financier	7
Bulletin- abonnement-cotisation	8
Vote	9
Orientations et résolutions	9
Projet et débat	9
Résolutions	10
Schéma de diffusion du Livre Blanc	10-11
Vote	11
Renouvellement du Conseil d'Administration	12
L'APSECC à notre A.G.	12
III. Les Clercs ont-ils des droits ?	13-14
IV. L'Assemblée générale 94 vue par un vétéran ..	14-15
V. Conseils pratiques	16
VI. Nouvelles des régions	16
Notes de Lecture	12

II.- Assemblée Générale 94

Dossier réalisé par M.C. Bourriaud & A. Trébuchon

Le 5 juin 1994, Maison Nicolas Barré, 83 rue de Sèvres à Paris, le Président Jacques Bassot et le C.A. accueillent pour l'assemblée générale, 66 adhérents de l'APRC, porteurs de 391 bons pour pouvoirs venus de toute la France. Au total, c'est 457 adhérents de l'association qui vont s'exprimer dans les débats et les votes.

Dans la salle, le Livre Blanc est à la disposition des adhérents. Des documents et des dossiers divers nous concernant peuvent être consultés sur place. De même 4 lettres envoyées aux membres de la Tripartite depuis la réunion du 3 mai 94 sont affichées.

1. RAPPORT MORAL

1.1 Présentation du rapport moral par le Président dont voici le texte intégral : *"Avant de commencer la lecture de ce rapport, nous tournons notre pensée et notre coeur vers nos amis disparus et leur famille, en particulier Guy de Lamarlière, mort tragiquement en juillet 93, et Maurice Pondevie, décédé le 19 mai 1994. D'autres encore dont nous pouvons égrener les noms. Je vous propose un moment de recueillement à leur intention..."*

L'information régulière par le bulletin et les documents qui y sont publiés permettront au C.A. de vous présenter très brièvement la synthèse de son activité pendant l'année. Nous nous attacherons plus particulièrement aux événements de ces deux derniers mois. Le plan de ce rapport a été diffusé dans le bulletin n°8.

Rappelons simplement les orientations votées en mai 1993 :

- . Obtenir la réouverture de discussions avec les autorités religieuses*
- . Développer l'information en particulier avec le bulletin*
- . Relancer les réunions de "secteurs".*

A) Relations avec les Autorités Religieuses

1- Pour réouvrir des discussions avec les autorités religieuses, nous avons multiplié les contacts avec elles :

- 1.1 Contacts nombreux avec le secrétariat de l'Episcopat et le P. Vilnet, dès le 15 juin 93*
- 1.2 Contacts avec des supérieurs d'instituts de religieux, en particulier avec le président du Comité permanent et avec le P. Lebourg, son secrétaire général*
- 1.3 Difficultés pour renouer les relations avec la CSM.*

2- En prévision de l'Assemblée de Lourdes de novembre 93, le P. Vilnet nous demanda un

texte de présentation de nos "nouvelles revendications". Il devait être diffusé à tous les évêques.

-2.1 Ce texte a été publié dans le Bulletin n°6
-2.2 C'est en fait un autre document de l'APRC qui a été remis aux évêques. Après consultation de l'instance tripartite, ceux-ci ont voté deux textes: (Voir le bulletin n°6.)

a) le refus de discuter avec nous sur la "situation financière des AMC à 65 ans".

b) le rétablissement de l'aide St Martin pour les diocésains lésés par les décisions de la Camavic de janvier 1993

-2.3 Le P. Vilnet nous a présenté ces votes et en a discuté avec nous pendant deux heures le 22 novembre 93. En final, il nous a demandé un dossier plus complet : "Vous présentez les choses autrement..."

-2.4 CSMF et CSM "collent" à l'episcopat sur le premier point. Lettre du P. Lebourg.

3- Le C.A. décide immédiatement la préparation d'un Livre Blanc, constituant une "SOMME" du travail accompli depuis 15 ans de l'APRC, argumentant sur des bases nouvelles, proposant des solutions possibles.

Sans entrer dans le détail de l'histoire de ce document, mis à votre disposition aujourd'hui, on peut dire :

-3.1 Une première rédaction fut envoyée aux membres du C.A. pour le 18 décembre 93, en demandant des réactions écrites, afin d'établir une nouvelle version

-3.2 Elle fut soumise à F. Montès, début janvier

-3.3 Une nouvelle rédaction fut corrigée par le bureau le 15 janvier 94, puis revue par un C.A. élargi le 19 février et de nouveau mis au point par un comité de lecture de 5 membres le 11 mars.

-3.4 La version définitive est arrêtée au bureau du 26 mars.

Au total donc, 5 versions complètes, revues et corrigées, plus de 30 personnes ayant participé à une lecture attentive et critique. Cela a représenté des déplacements, du travail et près de 20.000 pages photocopiées...

.../...

-3.5 Le P. Jeuffroy avait été informé de l'évolution de nos travaux. Il convoqua une réunion de la Tripartite le 3 mai, à laquelle participa le P. Vilnet.

4- Notre dossier est un travail COLLECTIF. Il se présente en 4 parties :

a) Le problème général de la retraite des clercs et des AMC dans son histoire.

b) Notre demande et ses justifications. Nous abordons le problème du coût et du financement.

c) Les objections les plus fréquentes.

d) Une série d'annexes fournissant documents et calculs plus techniques.

Notre argumentation, élaborée pour tout public, peut être illustrée par quelques formules :

-4.1 Distinguons bien les deux logiques qui s'opposent :

On peut dire :

"Je vous assure, quels que soient vos revenus, de vous verser tant, au prorata de votre temps d'activité" (Logique d'assurance)

ou :

"Vous êtes assuré de toucher à 65 ans tant pour vivre. Mais ce n'est pas forcément moi qui vous le paierai." (Logique d'assistance)

Dans la société civile, cela donne :

- La Sécurité Sociale dit : Je vous assure un minimum de pension, au prorata de vos années de cotisations, quelles que soient vos ressources et vos cotisations.

- L'Etat dit : Toutes ressources confondues, vous êtes assuré de percevoir le Minimum Vieillesse (je vous verse éventuellement le FNS, si vos autres ressources sont inférieures.

-4.2 Or nous réclamons un complément de pension, non pas parce que nous sommes anciens ministres mais parce que nous avons été ministres du culte. Ce n'est pas notre départ qui nous crée des droits, mais c'est notre entrée dans l'institution qui nous donne ces droits comme à tous les autres clercs. Certes ces droits sont limités dans la durée, en raison de notre départ. Mais celui-ci ne les a pas abolis. Il ne peut y avoir rétroactivité d'une décision...

-4.3 Nous ne cherchons pas à faire pitié, ce qui susciterait forcément un geste de charité. Le complément Camavic, les aides St Martin ont résolu les cas les plus délicats et les plus scandaleux. Ce fut l'un des premiers objectifs de l'APRC. Si nous voulons entrer dans le domaine de la justice et de l'équité, nous devons rester sur le plan des droits acquis par tous.

Je rappelle que par le Complément de Ressources, la Camavic a versé en 1993 plus de 13.000.000 F à 755 personnes (111 diocésains, 109 religieux, 535 religieuses. Voir Livre Blanc, p.82)

5- Ou en sommes-nous ?

Malgré le vote de l'Assemblée plénière de novembre 93, le P. Vilnet le 22 novembre, la Tripartite le 3 mai ont discuté avec nous pendant plus de 4 heures, sur nos arguments et notre Livre Blanc qu'ils ont lu attentivement. Ils préparent avec leurs experts une nouvelle réunion, avant les vacances.

Au risque de caricaturer, voici leur position :

- "Ne parlez pas de droits. Vous formulez une requête"

- "Nous pensions que la Camavic avait clos le débat"

- "Vos arguments nous semblent nouveaux... en particulier votre insistance sur le prorata".

- "notre situation financière est plus délicate que vous ne dites (La CSM : des communautés entières ne vivent en fait que des pensions vieillesse des soeurs âgées...)"

- "Il nous faut intégrer la nouvelle donne. Notre réponse sera "unanime"."

Les quelques erreurs signalées dans notre livre sont en fait des erreurs d'informations... de la Tripartite, sauf sur la place des moniales...

En conclusion précisons que si notre Livre Blanc a été présenté au C.A. de l'APSECC qui m'y avait invité, il n'a été jusqu'ici confié qu'à ceux qui ont participé à sa rédaction.

B) Relations avec les adhérents

1- Nous avons multiplié les réunions par secteurs: Paris, Nantes, Bordeaux, Avignon, Toulouse, Annecy, Belfort, St Etienne, etc... Plus de 10. Avec une forte participation des membres du bureau plus de 250 adhérents se sont ainsi rencontrés.

2- Le Guide pratique (sorti en décembre 93), refonte d'un travail qu'avait rédigé H. Poignavent. C'est pour nous un instrument d'informations et de contacts avec d'autres AMC, qui sera mis à jour régulièrement.

3- Les bulletins et la mise en place d'une meilleure gestion par le choix d'un tarif postal moins élevé (voir le rapport financier). Je souligne le travail que représentent la rédaction, la mise en page et l'expédition de ces quatre numéros annuels. Ils sont l'oeuvre de tous les membres du bureau.

Il faut souligner le courrier très abondant reçu au Siège, en quasi totalité d'approbation et d'encouragement. Merci à tous, même si certains baissent les bras devant les lenteurs des résultats,

.../...

oubliant un peu vite les décisions officielles de la Camavic de janvier 93 et le deuxième vote des évêques de novembre 93... Rien n'est négligeable.

Ajoutons que certaines réactions révèlent aussi de notre côté des incohérences qu'il nous faut rectifier (les deux logiques...) ou des espoirs démesurés ("Que l'épiscopat résolve mes problèmes financiers et finance les études de mes enfants...")

Nous réserverons un temps de discussion sur le bulletin dans l'après-midi : vos critiques, vos attentes...

P. Thion précisera tout à l'heure l'état de santé de notre association : adhérents, finances...

Une information pour conclure : le départ de Mr Wencker de la Direction de la Camac et de la Camavic. Nous en ignorons les raisons exactes. Je veux simplement lui rendre témoignage ici de son écoute respectueuse et rigoureuse de nos problèmes. Nous saluons l'arrivée du nouveau directeur, Monsieur Buffin.

C) Notre stratégie

1- Notre objectif immédiat : **discuter**. Le processus est engagé.

Une base: le Livre Blanc qui est un constat, un dossier et un argumentaire.

1.2 Débat sur le rapport moral

Le débat s'engage sur les termes "négociations"/ "discussions". Pourquoi être aussi allergique au terme "négociation".

Il s'agit de ne pas se tromper. Dans une négociation les rôles des deux parties en présence sont clairement définies. Elles ont de part et d'autre le pouvoir de décision. C'est le cas par exemple, dans une entreprise avec la direction d'un côté et les syndicats de l'autre. Ici ce n'est pas cela. La Tripartite n'a pour l'instant aucun pouvoir de décision pour régler le problème que nous lui posons au sujet de notre retraite. Il ne s'agit que d'une instance de concertation, créée pour répondre d'une seule voix aux pouvoirs publics qui ne voulaient qu'un seul interlocuteur ecclésiastique. Vis-à-vis de nous, APRC, ce sont 3 autorités, ou plutôt 3 représentants d'autorités différentes : l'épiscopat pour les diocésains, la CSMF pour les religieux, la CSM pour les religieuses. Si l'épiscopat est assez représentatif pour les diocésains (il a créé pour eux le Minimum Interdiocésain Garanti), la CSMF et la CSM ne sont eux que des organismes de coordination et d'information, chaque institut demeurant quant à lui autonome, certains qui ne se considèrent pas engagés vis-à-vis de ces organismes, revendiquent leur autonomie de gestion financière en ce qui

2- **Discuter avec qui ?**

D'abord avec la Tripartite

Ensuite avec les autorités religieuses locales.

Mais nous restons persuadés que ces discussions doivent être menées avec **sérieux et compétence**, que nous devons viser l'efficacité. Le C.A., le Bureau sont prêts à vous y aider.

3- **L'intervention d'un tiers** : nous y restons attachés :

ou l'opinion publique (par ondes successives)

ou l'arbitre, ou le juge.

Difficultés et risques pour les deux parties...

Mais il est évident que toujours on aboutira à la **nécessité de discuter**. Autant le faire dans les meilleures conditions.

Rôle de la "base..."

4- **Notre but** : un **Complément**, calculé pour tous comme pour les diocésains... Mais qui dit discussion dit "compromis". Ce sera notre débat tout à l'heure.

Conclusion : Une étape importante a été franchie. Nous disposons maintenant d'un dossier, critiquable peut-être, mais sérieux et bien informé, bien présenté. Nous sommes au milieu du gué. Nous vous demandons **quibus et approbation** de notre travail de cette année. Merci de votre attention..."

concerne la maladie et la retraite... jusqu'au jour peut-être, où ils devront eux aussi faire appel à la solidarité... Dans ces conditions, parler de négociations serait prématuré et impropre.

Nous discutons pour essayer de rapprocher des points de vue différents, pour formuler des hypothèses, trouver des solutions, convaincre de notre bon droit, mais ni l'un ni l'autre de nos partenaires a le pouvoir de décision.

Question :- *Alors, à quoi peut-on aboutir ?*

Seulement à un compromis sur une proposition qui serait soumise aux différentes instances de décision:

- par le P. Vilnet aux évêques,
- par la CSMF aux supérieurs religieux
- par la CSM aux supérieures religieuses.

Ce compromis serait-il appliqué ?

Rien n'est acquis d'avance.

Question :- *Il y a donc dans la Tripartite 3 institutions indépendantes les unes des autres. Quel est leur lien, leur autonomie? Faut-il s'adresser à chacune séparément ou bien passer par la Tripartite?*

.../...

Les 3 partenaires de la Tripartite sont très soucieux de ne pas se créer des situations inextricables les uns par rapport aux autres. En ce qui concerne les AMC, il est arrivé à l'Episcopat de prendre des décisions que les autres n'ont pas suivies (par exemple le maintien de l'Aide St Martin), toutefois il a le souci de ne pas donner l'impression d'être seul maître à bord. Les religieux et religieuses entendent bien garder leur autonomie, eux calculent autrement. La divergence entre diocésains et congréganistes dans l'Eglise est bien antérieure à notre problème!...

A partir du Livre Blanc nous avons engagé la discussion avec la Tripartite et elle continue. On peut être optimiste sur le fait qu'on discute. Sur le résultat, c'est un autre problème!

- *A propos du Livre Blanc, ne pourrait-on pas faire quelque chose de plus simple, un résumé?*

Le Livre Blanc est un document complet et sérieux. Nous avons besoin d'un tel document. C'est un instrument de travail. Il n'est pas fait pour être diffusé tel quel dans le grand public. Il est fait pour que nous puissions discuter et argumenter sur des bases communes, solides, avec les responsables ecclésiastiques.

Les adhérents seront invités à le présenter aux évêques, aux supérieurs religieux, à leurs anciens collègues. Il est à leur disposition pour cela.

- *L'Eglise ne veut pas reconnaître l'APRC : "ils" se sont attribués la paternité du Complément de Ressources que nous avons demandé depuis des années. Dans le texte qui le met en place, "ils" ont pris soin de ne pas nous citer. S'"ils" l'avaient fait, c'était reconnaître notre existence et cela, à leurs yeux, il ne le faut pas.*

C'est en partie vrai, avec cette nuance : "ils" nous reçoivent. Ils ne reçoivent personne d'autre en tant qu'AMC. Dans les textes que les évêques votent, nous sommes expressément nommés. Ils nous reconnaissent en particulier. En public, c'est difficile pour eux, c'est un fait... Depuis 15 ans on essaie de les faire évoluer sur ce point... Nous sommes reconnus "de facto" mais non pas "de jure".

- *A propos des dernières discussions avec les autorités religieuses au mois de mai, quand le P. Vilnet déclare que ce n'est pas un droit que nous demandons, c'est que la réflexion au niveau du droit social n'est pas bien avancée. Il y aurait donc à travailler et à réfléchir à ce niveau.*

Il s'agit en effet plutôt que d'avoir quelque chose à défendre, de dire le droit.

C'est bien sur le droit que se fonde notre combat depuis les origines de l'APRC. C'est très bien exprimé dans le rapport moral : *"Nous réclamons un Complément de pension NON PAS parce que nous sommes anciens ministres du culte, mais parce que nous avons été ministres du culte. Ce n'est pas notre départ qui nous crée des droits, mais c'est notre entrée dans l'institution qui nous donne des droits comme à tous les autres clercs..."* Il est bien vrai qu'on peut parler de droit, mais si le P. Vilnet nous dit : vous ne pouvez parler que de "requête", c'est que ce droit n'est pas encore reconnu pour nous. et sommes-nous bien certains qu'un prêtre, une religieuse ou un religieux qui est dans l'institution puisse dire: j'ai des droits financiers vis-à-vis de mon évêque ou de mes supérieurs?

Nous devons donc continuer de réfléchir, d'argumenter, d'accumuler des informations pour faire avancer notre point de vue, comprendre la logique de nos partenaires, nous situer sur leur terrain pour les amener sur le nôtre et ainsi sortir d'un dialogue de sourds...

L'APSECC elle-même nous dit que notre Livre Blanc lui apprend bien des choses...

- *Sur quoi se fonde ce droit?*

. *le Droit Canon ? c'est douteux. Dans le Droit Canon, il y a des devoirs qui ne correspondent pas à des droits et des droits qui ne correspondent pas à des devoirs...*

. *le droit séculier? non plus. Ce que nous demandons n'est pas reconnu dans le droit civil... ce ne peut être que virtuel.. Il ne reste qu'une sorte de droit moral de reconnaissance de ce que nous avons fait quand nous étions dans l'institution... C'est assez mince, notre base juridique est faible...*

La seule base juridique solide que nous ayons est le vote des évêques instaurant un Minimum Interdiocésain Garanti. Ce droit dit: Nous garantissons aux diocésains retraités telle somme d'argent selon un mode de calcul clair. C'est en nous appuyant sur ce vote que nous avons les mêmes droits que le clergé diocésain dont nous avons fait partie. Nous demandons la même chose prorata temporis.

Pour les religieux et religieuses nous nous appuyons sur un fait : leur alignement sur la position du clergé diocésain depuis toujours...

Dans ce domaine entrent en jeu des notions

de justice mais aussi d'équité... Et lorsque le P. Vilnet dit : ne parlez pas de droit, c'est sans doute qu'il faut lui parler de droit d'une autre manière...

- Y a-t-il des organismes du même genre dans d'autres pays? Qu'est-ce qui se passe quand les ministres des autres religions choisissent notre orientation ?

En France le nombre de cotisants à la Camavic non catholiques est de 502 sur 100.000.

En Alsace-Moselle lorsque quelqu'un démissionne, il y a rachat automatique

des cotisations au Régime Général, parce que comme membres du clergé ils sont payés par l'Etat.

Dans les autres pays les situations sont liées aux statuts existants entre la religion et l'Etat qui sont différents de celui de la France. Le Livre Blanc consacre un chapitre à ce problème.

Une association Belge "Hors les murs" un peu comparable à la nôtre a demandé d'entrer en contact avec l'APRC. Dans un problème belge similaire, la Cour de Justice Européenne aurait émis un jugement favorable.

1.3 Vote sur le rapport moral

64 présences dans la salle

390 Bons pour pouvoir dont 56 *nominatifs pour le C.A.* . On en a éliminé 7 litigieux, non signés, donnés nominativement à des gens absents, ou à des gens qui n'ont pas cotisé)

Vote sur le rapport moral :		Contre	Abstentions	POUR
Présents :	64	0	3	61
Bons pour pouvoir :	390	0	60	330
Total :	454	0	63	391

Rapport moral approuvé par 391 voix sur 454.

NOTE DU PRESIDENT : A propos de quelques abstentions... Le décompte officiel des abstentions sur le rapport moral fait état de "pouvoirs en blanc". Or il semble que ces pouvoirs ne faisaient mention d'aucune réserve et que ce soit par erreur qu'ils n'aient pas été comptabilisés parmi les votes positifs.

Malgré tout, pourquoi certaines abstentions ? Il semble que certains aient reproché au CA de ne pas maintenir des contacts avec la "société civile".

Certes il n'en est pas fait mention dans le rapport. Mais en fait ces contacts se sont multipliés au cours de l'année : haut fonctionnaire, universitaire de haut rang, journalistes (presse écrite et T.V.), avocats, juristes, membre du cabinet du Ministre de l'Intérieur, chargé des relations avec les cultes... Nous ne négligeons pas ces personnes qui peuvent nous aider, nous critiquer, nous conseiller. Experts en tous les domaines qui nous concernent, ils peuvent aussi être appelés à conseiller les autorités religieuses.

Mais les décisions sont prises ailleurs. C'est pourquoi nous nous imposons une certaine discrétion sur ces contacts...

2. RAPPORT FINANCIER

Bilan financier depuis l'A.G. 1993 au 1 juin 1994

Recettes :

cotisations	99.522,00
abonnements	18.770,00
dons	1.190,00
intérêts Caisse d'Epargne	1.420,60
montant de fonds C.E.- CCP	12.193,88
souscription	7.340,00
remboursements divers	12.027,88

152.464,36

Dépenses :

déplacements	45.734,50
PTT	18.048,10
Téléphone	4.061,31
Secrétariat	41.821,90
divers	20.477,35
montant de fonds C.E.- CCP	13.614,48

143.757,64

soit un avoir de 8.706,72 sur les comptes 93-94

ACTIF de l'ASSOCIATION :

solde au CCP : 55.198,63
solde au C.E. : 15.000,00

soit : 70.198,63

Bilan par postes principaux

Frais de réunion : (C.A., Bureau, préparation du L.B., rencontres régionales, locations de salles, frais de déplacements, secrétariat) -----	63.248,96
Bulletins d'informations : (PTT, photocopies, étiquettes, enveloppes, déplacements, etc...) -----	26.809,04
Fonction (déplacements, documentations, photocopies, PTT, téléphone..) -----	14.570,40
Courrier Laurent Le Guen -----	1.315,63
Livre Blanc -----	13.840,00

Budget prévisionnel 1994-1995

Recettes :

cotisations	120.000,00
abonnements	35.000,00
vente Livre Blanc	13.000,00
vente Guide	5.000,00
dons	4.500,00

	177.500,00

Dépenses :

Bulletins d'Information	35.000,00
PTT	15.000,00
Réunions	60.000,00
Divers	20.000,00
Téléphone	5.000,00
Courrier Laurent	2.500,00
Secrétariat	30.000,00
Frais juridiques	10.000,00

	177.500,00

Note - Ce budget est fait à partir de 691 cotisants alors qu'il y a 1292 inscrits au fichier.

C'est avec satisfaction, que nous avons pu, grâce à votre générosité, présenter à l'A.G. une comptabilité saine et positive. Un grand merci à tous ceux, nombreux, qui ont répondu à la souscription : elle nous a permis de faire face aux frais de l'A.G., remboursement de transport compris.

Bulletin, abonnement, cotisation.

Le Bulletin est réservé à ceux qui ont versé leur cotisation en 92-93. Seuls ceux qui auront payé en 93-94 le recevront. Actuellement 800 bulletins sont envoyés. L'année prochaine il y en aura une cinquantaine en moins.

Voici le nouveau barème de cotisation. Il fait appel à la conscience et au sens de la responsabilité de chacun, mais aussi à la générosité, afin que ceux qui ont plus couvrent les frais de ceux qui ont moins, sans porter préjudice à la vie de l'Association : cette année encore, un gros effort sera fait vers les régions et les départements. Des frais importants devront être engagés.

<p>Cotisation minimum annuelle : 50 f. (pour couvrir l'abonnement au bulletin) Cotisation normale : 150f. + 50f. d'abonnement, soit 200 f. Cotisation de soutien : 250f. + 50f. d'abonnement, soit 300f. Cotisation de solidarité : 400f. ou sans limite</p>
--

Evitons d'attendre l'A.G. pour verser la cotisation annuelle. C'est dès maintenant qu'on peut s'en acquitter. L'exercice 94-95 commence. A réception de la cotisation, la carte 94-95 vous sera envoyée.

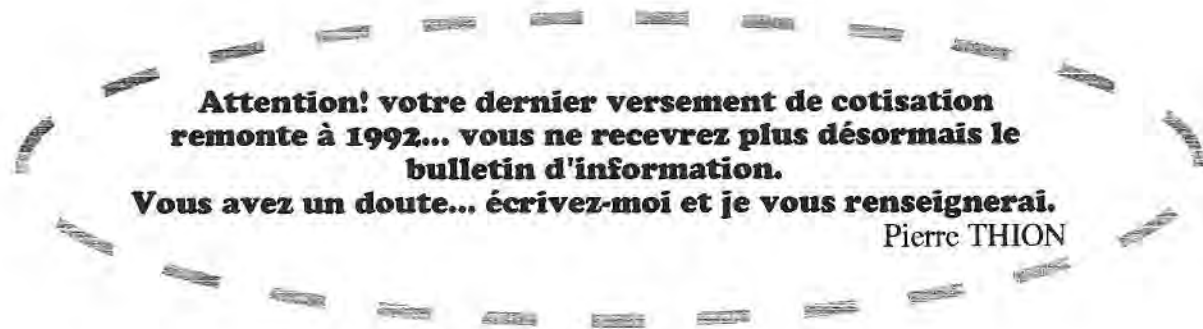
<p>Souvent nous profitons de l'envoi du bulletin pour y joindre la carte. Lorsque vous attendez votre carte, regardez bien le fond de l'enveloppe et ne la jetez pas à la poubelle involontairement! Vous devriez en demander une autre!</p>

Pierre THION - A.M.
MARGAIN & Michel ODDOU

Vote sur le rapport financier, le barème de cotisation et frais de bulletin.

	Contre	Abstentions	Pour
Présents:	66	0	66
Bons pour pouvoir :	391	0	391
TOTAL :	457	0	457

Rapport financier adopté à l'unanimité.



3.- ORIENTATIONS & RESOLUTIONS.

Débat sur le projet de résolutions.

Le débat sur les orientations, engagé à partir du "projet de résolutions" remis aux participants au début de l'AG, fut riche et constructif. Il précisa certains points, en corrigea d'autres, pour aboutir à un nouveau texte proposé au vote de l'A.G.

Ce texte va déterminer l'action du C.A. jusqu'à la prochaine A.G.

Appel aux adhérents. L'A.G. fait également appel aux adhérents (voir la fin du paragraphe 1 du texte des résolutions) afin qu'ils se mobilisent sur le terrain pour diffuser le Livre Blanc auprès des autorités religieuses. Elle leur demande, pour cette action de se conformer au schéma de diffusion proposé à la page 10 .

Crainces. Deux craintes se sont exprimées au cours du débat. Le vote n'en a finalement pas tenu compte. Par souci d'objectivité, il convient de les signaler :

1) crainte que l'on échoue parce que le droit que nous défendons étant relativement mal fondé, la démarche choisie ne serait pas la bonne. Ceux qui ont exprimé cette crainte, pensent qu'une démarche plus proche du syndicalisme et qui ferait appel à l'opinion publique serait meilleure.

N'est-ce pas ce que l'on a essayé de faire depuis 15 ans . Pour quel résultat?

- **crainte que les adhérents absents ne comprennent pas la stratégie adoptée** et acceptent mal que l'on abandonne notre logique pour entrer dans la logique de ceux à qui nous nous adressons.

Comment faire pour convaincre ceux à qui nous nous adressons?

Résolutions

1) L'A.G. renouvelle sa confiance au bureau et au C.A. pour conduire les discussions avec les autorités religieuses (L'instance Tripartite) sur les bases définies dans le Livre Blanc.

Elle demande en particulier :

- que ces discussions deviennent des négociations et aboutissent à un résultat "convenable" avant l'Assemblée épiscopale de novembre 1994,
- que soit recherchée une solution unique pour tous et une gestion nationale,
- que soit adopté le mode de calcul le plus juste
- que la diffusion du Livre Blanc soit entreprise auprès des autorités religieuses locales selon le schéma proposé.

2) En cas d'échec des discussions, constatées en novembre 1994, l'A.G. demande qu'on fasse appel à un ARBITRE ou que soit envisagé le recours au JUGE.

Elle décide d'autre part que la diffusion du Livre Blanc sera alors étendue au grand public, en particulier au niveau régional.

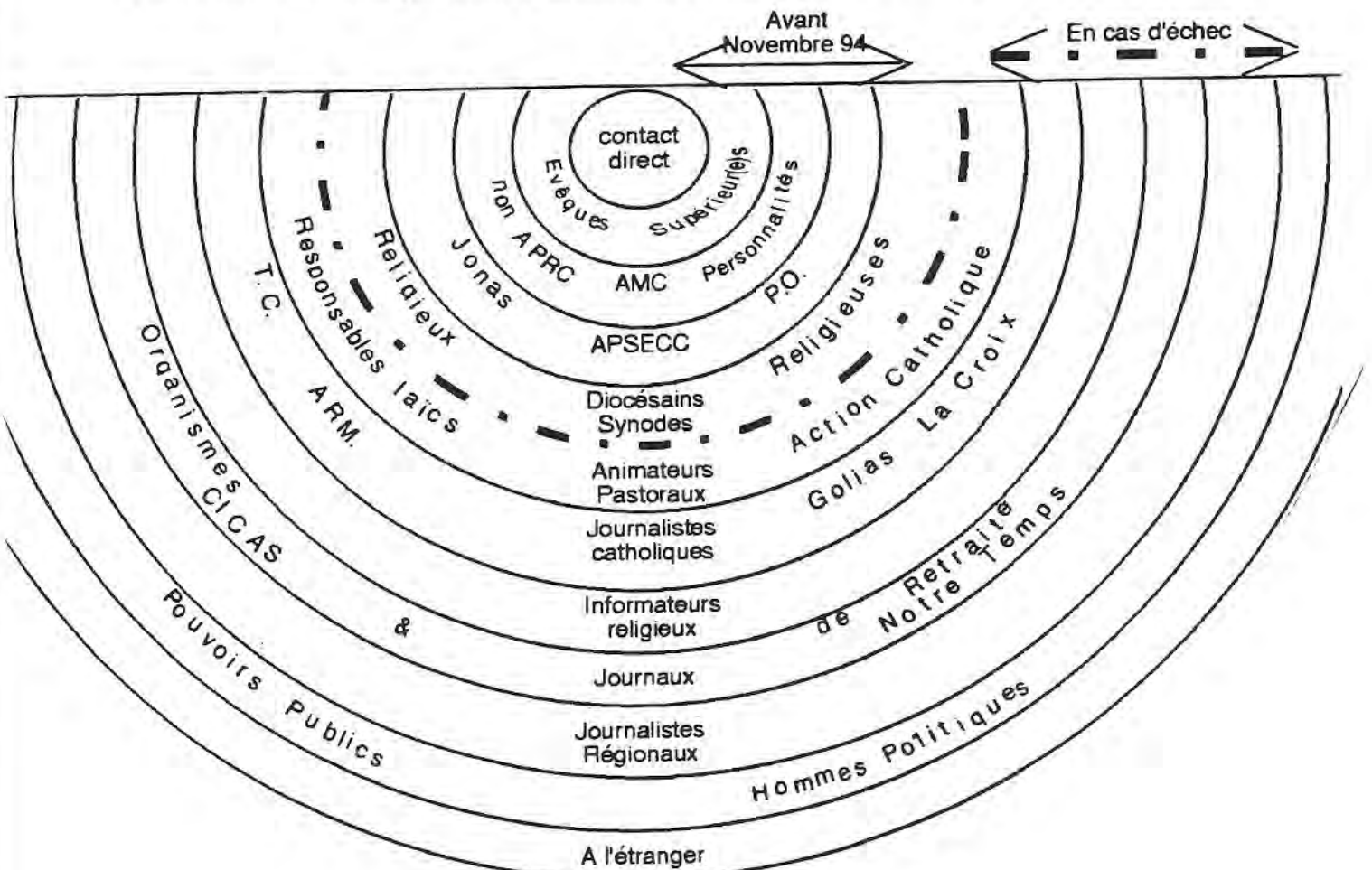
3) L'A.G. demande que tous les adhérents puissent se prononcer sous une forme ou sous une autre, avant l'adoption définitive des solutions envisagées. Ils auront également à dire comment orienter l'action de l'APRC dans l'avenir (aide et soutien aux AMC, informations à diffuser...)

4) L'A.G. demande que les efforts entrepris pour l'animation des régions et la diffusion du bulletin, dont elle reconnaît la qualité se poursuivent ainsi que la recherche de nouveaux adhérents.

Le LIVRE BLANC reste un outil privilégié de notre action pour 1994-1995

Schéma de diffusion du Livre Blanc

Une diffusion "anarchique" et irresponsable du LIVRE BLANC ne servirait pas notre cause.



Diffusion du Livre Blanc

① Comment ?

- . individuellement ou en délégation par contact direct qui permet
 - une explication personnalisée,
 - une adaptation à l'auditeur,
 - une demande d'intervention ciblée
- . vérifier que l'argumentation développée est cohérente avec celle du dossier. Ne pas hésiter à interroger les membres du bureau
- . informer le bureau de l'APRC de toute initiative en ce domaine, et surtout des réactions provoquées.

② Quand ?

Dès maintenant... et avant l'Assemblée plénière des Evêques à Lourdes en novembre 1994.

③ A qui ?

- . d'abord aux autorités religieuses locales : évêques et supérieur(e)s en priorité. Ils et elles sont les premiers destinataires,
- . aux autres AMC qui ne connaissent pas l'APRC,
- . à tous les cotisants et pensionnés Camavic en particulier : les responsables diocésains (chanceliers, économes etc...), de la mutuelle St Martin, les Associations : APSECC, Jonas..
- . mais aussi nos anciens confrères et consoeurs qui ne nous ont pas oubliés.

Si les discussions échouent (on verra après Lourdes 94) :

- aux responsables laïcs de la communauté chrétienne
- à des relais d'opinion, ou en utilisant des tribunes pour atteindre un public plus large.

ETRE COHERENT AVEC L'ARGUMENTATION du LIVRE BLANC

Vote des résolutions:

	Contre	Abstentions	POUR
Présents :	0	0	66
Bons pour pouvoir :	0	0	391
Total	0	0	457

NOTE de LECTURE

1) Jean BOUSSIMESQ : *La laïcité française*, Le Seuil, Essai. 42f.

Un memento pratique et bref qui donne tous les textes législatifs et réglementaires sur la laïcité : loi de séparation; état et enseignement religieux, associations et congrégations...

Un glossaire pour préciser le sens de certains mots, en droit civil et en droit canonique : Congrégation, Culte, Public/Privé, etc...

Un ouvrage de référence pour ceux qui veulent sortir des "slogans".

Exemple : *"Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. 4 novembre 1950.*

-art.14. La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente convention, doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. "

2) Cahiers pour croire aujourd'hui. *"Démocratie dans l'Eglise"*(publiés par les Jésuites) 45f.

Entre autres :

- un chapitre: "Vous avez dit "Démocratie"? De quelques autres surdités ecclésiales."
- Les laïcs : partenaires ou exécutants ?
- Une question : l'Eglise a-t-elle besoin d'être raide pour être crédible?
- La parole à une femme : "Les femmes dans l'Eglise : servantes ou actrices?"

4.- Renouveau du Conseil d'administration

Présentation de la situation du C.A. :

5 administrateurs étaient en fin de mandat, et 1 administrateur démissionnaire. 3 d'entre eux se représentent : Laurent Le Guen, Yves Leray, Anne-Marie Margain. 1 nouveau candidat se présente. Nous regrettons le départ de 3 personnes qui quittent le C.A. Nous les remercions, ils ont contribué chacun à leur manière à la vie de l'APRC :

- Marcel OLLIVIER, de la région Bretagne : il a fait un énorme travail.

- Gérard GUITTET, il a apporté au C.A. l'écho des religieux pas toujours suffisamment entendus dans l'association.

-Philippe de LA CHAPELLE, démissionnaire, ses questions et contestations ont été un aiguillon pour le C.A.

Un seul candidat : Jean Claude GOURVES. Il habite Quimper. Il prendra la relève de Marcel OLLIVIER dans la représentation de la Bretagne.

Vote sur la liste proposée:

	Contre	Abstentions	POUR	
Présents :	65	0	0	65
Bons pour pouvoir :	391	0	0	391
Total	456	0	0	456

5.- L'APSECC à notre A.G.

Deux représentants de l'APSECC (Association Protection Sociale et Caisse des Cultes) ont participé l'après-midi à notre A.G. Invités à prendre la parole par notre président ils nous ont partagé les recommandations et pistes d'action de leur dernière A.G. Centrés autour de cette idée force : *"Devant les reculs de la protection sociale en France et les pressions exercées contre elle en Europe, l'APSECC invite ses adhérents à être des usagers vigilants et actifs et à en prendre les moyens"*. Nous en avons rendu compte dans de B.I. n°7 de mars 94.

A noter dans leur intervention la place qu'occupe l'APSECC et son rôle de formation et d'information. Pendant longtemps les responsables de l'Eglise ont considéré l'APSECC comme contestataire par rapport aux décisions prises sur la Protection Sociale du Clergé. Certes, les questions sur ces décisions demeurent, mais l'APSECC est maintenant reconnue. On lui fait appel. Les Evêques sont obligés de compter avec. Des responsables religieux s'abonnent au Bulletin trimestriel "Nouvelles et Références" pour connaître ses positions et s'informer.

Le Bulletin est un moyen privilégié de communication et d'information entre les sections, les régions et le national.

L'APSECC vise à augmenter le nombre de ses adhérents et à éveiller leur intérêt pour la Protection Sociale. Les jeunes prêtres et les jeunes religieuses disent que pour la retraite ils ont largement le temps d'y penser... Les adhérents de l'APSECC ont la volonté d'être reconnus comme des interlocuteurs personnellement respectables et solidairement responsables.

Au terme de cette intervention le président de l'APRC rappelle que d'après les statuts de l'APSECC tous les usagers des Caisses du clergé peuvent en faire partie. Nous sommes usagers de l'une des caisses. On peut donc adhérer à sa section départementale... Il ne s'agit pas bien entendu de confondre APSECC et APRC. Mais en accord avec le C.A. de l'APSECC, nous sommes un certain nombre à vouloir intensifier le travail en commun afin de ne pas être simplement juxtaposés ou en parallèle. Nous pensons que l'APSECC est un lieu possible pour nous de solidarité avec le clergé et d'action auprès des pouvoirs et autorités religieuses.

A. Trébuechon.

III.- Les Clercs ont-ils des droits ?

Certains nous reprochent parfois de parler de "*droit*". Quel droit avons-nous en fait?

Nous affirmons que pour notre période "religieuse", nous avons les mêmes "droits" que tous les autres clercs - au prorata de la durée de notre service ministériel.

Mais un doute survient alors : Quels sont les *droits des clercs* ? Plus précisément : les clercs ont-ils un droit à une retraite convenable?

Et d'abord qui se pose la question ?

1) *Tous les clercs*, par leur adhésion à la Camavic ont *droit* à une pension, à la mesure de leurs cotisations. Un droit acquis, année par année, même si :

- toutes leurs cotisations sont en fait à la charge de l'Association diocésaine ou de l'Institut religieux,

- même si les périodes antérieures au 01.01.79 ont été validées sans cotisations correspondantes (ce qui est partiellement compensé par la cotisation de solidarité. Voir Livre Blanc p.145).

2) Cette pension est insuffisante, et représente moins de 1.900 F par mois. Or **chaque clerc, même âgé, a droit à une honnête subsistance**. Ce souci a été constant dans l'Eglise, qui s'était constitué un patrimoine pour y faire face.

- pour les diocésains, l'épiscopat garantit un minimum de 4.200 F par mois: chacun y a droit, même si chaque diocèse peut définir un traitement supérieur.

- pour les congréganistes, c'est la vie commune, la table et le toit communs qui apportent ce complément. Son montant est plus difficile à "chiffrer". Mais les services fiscaux et les Instituts admettent l'équivalence avec celui des diocésains. (Voir Livre Blanc, p.107)

3) Les congréganistes ont "*droit*" également au Fonds National de Solidarité (FNS) qui garantit à chacun, comme à chaque retraité français, âgé de plus de 65 ans, un minimum de 3.000 F environ par mois. Mais ils ne sont que 6.000 (sur 55.000) à user de ce droit, ce qui représente à peine 10% de la population concernée. Ce qui laisse croire que tous les autres ont des revenus supérieurs à ce montant minimum...

4) Il est clair que ces compléments sont des compléments de ressources, qui permettent simplement d'atteindre un niveau minimum. Tous les clercs n'ont pas forcément le même niveau de traitement. Mais faut-il pour autant nier que **chacun d'eux a des droits**, aussi bien vis-à-vis de son institut ou de son diocèse, que vis-à-vis de l'Etat ? C'est vrai pour la pension CAMAVIC, en fonction de leurs cotisations, c'est aussi vrai du FNS, même si nous sommes là devant une allocation non contributive.

5) Ajoutons que la pension CAMAVIC est financée à 80% par la compensation démographique, c'est-à-dire par les autres régimes de base de la Sécurité Sociale (c'est-à-dire par les autres assurés sociaux...) et que le FNS est financé par le budget de l'Etat, c'est-à-dire par l'impôt des français. Et le total représente malgré tout plus de 1.100.000.000F par an.

6) L'administration fiscale accorde **certaines droits aux clercs**, qui leur permettent des exonérations non négligeables.

- Les prêtres ont droit de déduire de leur revenu imposable ce qu'on appelle encore les "honoraires de messes", qui représentent plus du tiers de leur revenu (1.500F sur 4.200F/mois).

N'est-ce pas une fiction fiscale au moins pour les diocésains, qui ne s'applique pas bien sûr, au complément de ressources versé par la Camavic à certains AMC.

- Les communautés religieuses **ont droit** d'imputer en frais généraux la "valeur d'entretien" de leurs membres. Cette valeur d'entretien, incluant le logement, la nourriture, l'habillement, ainsi que les soins, n'est pas imposable sur la tête des intéressés. Le montant admis de cette valeur d'entretien est le SMIC... (Voir Livre Blanc p.107)

Nous ne contestons pas ces exonérations dont personne ne parle. Mais certains esprits malveillants ne pourraient-ils pas dire :

. les clercs ne paient pas d'impôts

. les clercs profitent de la compensation démographique

. les clercs (congréganistes) profitent du FNS

. **les anciens clercs sont EXCLUS de ces "droits" pour leur période religieuse.**

. aucune solidarité ne joue entre clercs et anciens clercs.

.../...

7) Pour les congréganistes, par le voeu de pauvreté, ces *droits* ne sont habituellement ni perçus, ni vécus comme un droit individuel. Chacun a remis à la communauté sinon la propriété du moins la gestion de ses biens et de ses "gains". C'est la communauté qui paie directement les cotisations. C'est la communauté qui perçoit les pensions. Est-ce pour autant abandonner un droit ? **La communauté ne fait que gérer des droits individuels, que personne ne peut aliéner.**

8) Pour les diocésains, la pratique est souvent identique, plus par "paresse" ou pour simplifier les choses. Est-ce normal d'abandonner ainsi ses propres responsabilités? N'est-ce pas une dérive que certains contestent, au nom même d'une saine vision de la pauvreté : le pauvre n'est pas celui qui ne gère pas d'argent, mais celui au contraire qui doit compter et a des soucis de fin de mois... Ajoutons que les autorités, comme la communauté chrétienne ont toujours respecté ces droits, et que nous ne connaissons pas de "conflits" sur ces sujets... **sauf en ce qui concerne les "Anciens Ministres du Culte"...**

9) L'APRC situe sa revendication dans ce contexte. Elle appelle tous les clercs à une prise de conscience, et à une réelle solidarité, au nom de la justice.... Ne serait-il pas paradoxal du reste que l'Institution reconnue par beaucoup comme le plus ardent défenseur des DROITS de l'Homme commence par les restreindre pour ses propres ministres, ou que ses ministres prêts à se mobiliser pour que tous les français aient DROIT à une retraite convenable commencent par ne pas le réclamer pour eux-mêmes?

Jacques Bassot.

IV.- L'assemblée générale de 1994 vue par un vétéran.

"Cela vous convient-il?"

Il me paraît *inconvenant* de refuser de "pondre" un article demandé par le rédacteur en chef de notre bulletin; nous sommes en effet en A.P.R.C. où tout doit être *convenable*!

Il est clair que notre tout nouveau Livre Blanc répond à ce critère, il est non moins évident que que son édition fût nécessitée par une *inconvenance* quelque part !

Les *convenances*... le petit Larousse en esquisse les motifs : pure bienséance, raisons plausibles, mais non démonstratives...

Il y avait donc nécessité de démonstration, but atteint, pour qui est de bonne foi, tout au long de cette A.G. du 5 juin 94. D'autres articles éclairants vous le narreront...

Je voudrais muser et baguenauder en ce bême arrondissement parisien où nous fûmes hébergés...

Le devoir nous appelle rue de Sèvres... Serait-il possible d'y déjeuner en porcelaine de Sèvres si nous tintinnabulions au n°83 ?

Certes non, mais quel ravissement en cette Maison Nicolas Barré!!! Où pourrait-on dénicher en plein Paris une autre maison, à la fois : hall de réception, hôtel, chapelle, restaurant, multiples salles de réunions, le tout niché sur un magnifique jardin où il fait bon se dorer au soleil. Eh! oui, Messire Phébus était au rendez-vous donné et pris par notre secrétaire générale.

Soulignons également et surtout l'accueil toujours souriant du personnel de la maison, agrémenté de si belles révérences des chères soeurs tourières nées probablement en un lointain pays du Soleil Levant... Merci à toutes!

Après les embrassades rituelles et les vigoureux shake-hands (pardon Mr TOUBON!), nous voici au travail : mises au point des mois évanouis et hardis tracés de lignes d'avenir...

Mon résumé sera facile, car à l'instar du rhéteur Quintilien : "*J'écris pour raconter, non pour prouver*". Pour preuves : cf. le Livre Blanc.

Il est facile et simple d'indiquer qu'en face de notre principal interlocuteur dit "*La Tripartite*", le bureau de l'A.P.R.C. avait délégué un trio de choc... et de charme...

.../...

"Le "RAPPORT MORAL", longuement et patiemment explicité par notre président pourrait se résumer en une phrase :

Nous demandons aux différentes autorités religieuses un complément de pension de retraite au prorata du temps passé dans l'institution, depuis notre entrée jusqu'à notre départ!"

Précisons cependant que nous, APRC, n'avons nullement l'intention de faire "perdre la face" à des interlocuteurs sur la défensive, pourquoi dès lors, ceux-ci tardent-ils tant à reconnaître un manque de justice? L'APRC, ciselée par un Président rompu à de telles joutes, a édité son Livre Blanc, solide, clair, complet, enfanté après de longs mois de gestation; celui-ci est et sera un indiscutable outil de discussion, dans le respect mutuel. Notre bureau composé de dirigeants capables et responsables admet que la Tripartite recoure à des experts... Dès le mois de novembre prochain (assemblée de Lourdes), faudra-t-il aller plus loin?... Un proverbe chinois dit que *"l'herbe devrait pousser haute et drue devant la porte des tribunaux"*, c'est la sagesse. Notre problème est un problème humain, nul membre de l'APRC ou des Eglises ne devrait jouer de l'indifférence, de l'accoutumance, se réfugier dans le silence ou dans une paix confortable et douillette...

Ainsi présenté et disséqué par Jacques Bassot, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

A propos de dissection, le BILAN FINANCIER, le fût, poste par poste. Etant profane en la matière, ce bilan me paraît sérieux en son chiffrement mais une impression d'ensemble ferait dire à un mécano *"il faut resserrer les boulons et augmenter la puissance motrice"*, c'est-à-dire arriver à 200 f. en moyenne de cotisation annuelle et surtout prospecter en vue d'adhésions supplémentaires ou à renouveler. Il est déplorable de ne pouvoir comptabiliser que 691 cotisants sur 1290 inscrits et des milliers à prospecter!!!

Alors que nous dit la sagesse des nations :

*"Qui s'abandonne à la paresse
Montre que Dieu le délaisse"*

Désespérance ?

*"Ne nous pressons jamais de juger tout perdu
Attendre c'est sagesse aussi bien que vertu"*.

(Je suis, hélas, un de ceux qui piaffent le plus!!!)

Colère ? ça n'avance guère... alors :

*"Pour calmer sa bourrique
Il lui dit "folle excentrique...
La contrainte, comprends-moi bien
Est utile à la bête autant qu'au bon chrétien"*

Alors, d'accord, amis, pour augmenter le "nerf de la guerre"?

Le bilan financier étant clarifié, c'est sûr, il n'y aura pas de mandat d'amener. Nous sommes pauvres mais convenables,

Donc Bilan adopté...

Il restait en cet après-midi ensoleillé, à définir le Plan de Diffusion du Livre Blanc; un schéma d'action fut présenté aux "gens d'en-bas", définies les responsabilités individuelles et régionales, précisée la date des premières actions : **avant novembre 94.**

Après ? "Inch'Allah"... mais serait-il alors bien sage "de tuer le moteur par excès de freinage?"

Le "Pain sur la planche"? Tous unis pour obtenir des résultats convenables avec solution unique pour tous et une gestion nationale.

Chacun devra se prononcer avant l'adoption définitive du projet de Résolution, chacun devra entreprendre des efforts pour l'animation des régions, la diffusion du Bulletin, chacun devra donner corps à la protestation de tous.

Tout cela fut voté, le Conseil d'administration, à nouveau au complet, le bureau réélu. Alleluia...

La censure amicale de notre rédacteur en chef me permettra-t-elle d'ajouter que comme tous et chacun, je suis partagé en plusieurs sentiments ? En gros, tous et chacun devons nous conduire en "veilleurs" qui n'accepteront pas l'offense faite par quiconque à un seul être humain et je repense à un joli conte de jadis où il est dit :

*"Gentil bébé que j'aime tant, dis-moi sans crainte :
Es-tu bien sage? Un instant il a l'air , ma foi,
d'examiner sa conscience..."*

*Puis, il sourit, rompt le silence, et , doigt levé,
sourcils froncés il dit : ET TOI ?*

Eh! oui, et toi, et moi, et Nous?

En ce 500 ème anniversaire de la naissance de Rabelais (notre prédécesseur A.M.C. en quelque sorte), m'est-il permis (parlant en général bien sûr) de citer ce pamphlet :

*"Ne dites pas amen, fiat, miserere
aux loups dont la gueule est ouverte
mais résistez jusqu'à leur perte."*

Enfin, à chacun de mes lecteurs, cette épître rabelaisienne :

*"Avant de sortir de ta couche,
Crache, éructe, vente et te mouche
Puis va purger ton intestin
Alors tu vivras, c'est certain, un jour, demain,
Ta retraite enfin remplie de poésie."*

Ch. Portal.

V. - Conseils pratiques

Du chômage à la retraite...

Albert, au chômage depuis 3 ans, approchant des 60 ans, veut mettre ses papiers en ordre. A 60 ans, il aura 75 trimestres à la Camavic et 78 au Régime Général ; donc, tous régimes confondus, il a 153 trimestres. Comme il est né en 1935, 152 trimestres sont requis pour avoir droit à la retraite à taux plein. Albert remplit donc les conditions voulues.

A 60 ans, le Régime Général de la Sécurité Sociale ne lui demandera pas de prendre sa retraite : la Sécu ne va pas au devant de la demande de ses cotisants et ne peut donc imposer à qui que ce soit de prendre sa retraite. C'est autant d'argent qui sort en moins de la Caisse!!

Mais Albert, étant au chômage, pré-retraité comme il est souvent dit pudiquement, recevra un questionnaire des Assedic, lui demandant entre autres, sa reconstitution de carrière dans tous les régimes de base auxquels il aurait pu cotiser : Régime Général de la Sécu, Caisse des Invalides de la marine marchande, la SNCF, la MSA, la CAMAVIC ou d'autres caisses de pays étrangers (Suisse, Portugal,

etc...). Les régimes ne sont pas énumérés mais chacun se doit sur l'honneur, d'en faire une liste complète. On peut justifier un oubli de 4 ou 5 trimestres au Portugal, il est plus difficile de le faire pour 55 ou 80 trimestres à la Camavic.

Les ASSEDIC ayant vérifié qu'Albert a les trimestres requis, le mettra à la retraite à 60 ans. Horreur! Albert pensait toucher la pré-retraite jusqu'à 65 ans et va donc voir diminuer ses revenus. Il oublie ses droits à l'Allocation Complémentaire jusqu'à 65 ans, allocation qu'il réclamera aux ASSEDIC.

Petit malin, un collègue AMC d'Albert lui déclare n'avoir pas informé les ASSEDIC des trimestres CAMAVIC; ainsi il pourra toucher la pré-retraite jusqu'à 65 ans.

Henri, autre collègue AMC d'Albert, n'avait pas déclaré ses trimestres CAMAVIC et les ASSEDIC lui avaient versé les allocations chômage. Hélas, une information entre caisses fit découvrir le pot aux roses et Henri dut rembourser aux Assedic les trop perçus!!! Un homme averti en vaut deux!!!

Les anciens combattants : nouvelles dispositions !

En fonction du temps passé en AFN (et non pas sous les drapeaux), il est accordé une bonification d'un trimestre pour 18 mois plus un trimestre pour chaque trimestre au-delà de 18 mois. Ainsi 21 mois en AFN donnent : 2 trimestres; 24 mois donnent 3 trimestres; etc..

Laurent LE GUEN

VI. - Nouvelles des régions

Laurent Le Guen avait envoyé 30 invitations sur les 5 départements d'Aquitaine, 15 adhérents se sont excusés et nous nous sommes retrouvés à 6, ce dernier Samedi d'avril pour préparer l'A.G. du 5 juin à Paris.

La Dordogne (2), le Lot et Garonne (2) et la Gironde (2) étaient équitablement représentés; personne n'est venu des Landes ou des Pyrénées-Atlantiques. Les réunions pourraient peut-être se faire à Mont de Marsan, ce qui permettrait un accès plus "équidistant", mais y a-t-il un camarade pour accueillir et surtout l'absence tient-elle à l'éloignement?

Nous avons pris connaissance du Livre Blanc qui devait être présenté à l'A.G. Nous avons discuté des modalités d'application de l'Allocation Complémentaire de Ressources. Nous avons à nouveau réclamé la parité de traitement, toujours "prorata temporis" avec les personnels retraités dans les diocèses et les congrégations.

Nous avons envisagé des rencontres ponctuelles avec les évêques et Laurent Le Guen est disposé à accompagner les A.M.C. car il n'y a pas de délégation solitaire. Une réunion restreinte comme celle-ci a permis à ceux et celles qui y participaient une étude plus détaillée des cas particuliers.

Henri Philip